

Mairie de La Compôte
2 Place de la Mairie
73630 LA COMPOTE
Tél. 04 79 54 84 43
Email : mairiedelacompote@wanadoo.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 3 JUIN 2025 A 20H00

Mise en ligne le

Le mardi 3 juin 2025 à 20h00, le conseil municipal de la Compôte, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur FRESSOZ Jean-Pierre.

Etaient présents : Mesdames AUDOUX Jolaine, BOURGET Marion, PERRIER Hélène, LE BELLEC Séverine – Messieurs COULON Aurélien, FRESSOZ Jean-Pierre, FRESSOZ Roger, DUMOULIN Bertrand, PETIT Laurent, SORRET Gérard.

Madame Perrier Hélène a été élue secrétaire

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 10

Absent : 0

Date de la Convocation : 23/05/2025 Date d'affichage : 26/05/2025
--

Le quorum étant atteint, les membres présents se trouvant en nombre suffisant. L'assemblée entre en délibération.

EXPOSE DU MAIRE :

Monsieur Le Maire a ouvert la séance :

- en demandant aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 28/03/2025.
- en rappelant l'ordre du jour :

DELIBERATION :

1. Emploi d'été 2025
2. Demande de subvention : sécurisation virage haut du village
3. Demande de subvention : modification du montant des travaux Chemin de Vrezellet
4. Convention pluriannuelle pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de Grand Chambéry
5. Convention de mise à disposition du hangar communal (Gaec des Chardons Bleus)
6. Convention Aménagement Route de Doucy
7. Demande de subvention : Comité d'animation

QUESTIONS DIVERSES :

- Fête de la création
 - Spectacle : un appétit de géants
-

1. Emploi d'été 2025

Délibération n° 416 Pour 10

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique, non permanent, à temps complet, pour un besoin occasionnel permettant de seconder l'agent polyvalent titulaire en charge de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts de la commune (tonte, arrosage.....) et fixant le niveau de recrutement et de rémunération.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} juillet 2025 au 30 août 2025 en fonction des besoins du service, non permanent d'adjoint technique, chargé de seconder l'agent de maîtrise employé à temps complet.

Le Maire propose de fixer sur la base de l'indice majoré 366 de la fonction publique territoriale (indice brut 367) par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, la rémunération de ces emplois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses alinéas 34 et 3, 1°,

Considérant la nécessité des besoins du service technique

DÉCIDE à l'unanimité :

- la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} juillet 2025 au 30 août 2025 en fonction des besoins du service, non permanent d'adjoint technique, chargé de seconder l'agent de maîtrise employé à temps complet.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune.

2. Demande de subvention : Demande de participation financière auprès de Grand Chambéry et Du Département / Sécurisation d'un virage sur la RD 60 Route de Doucy

Délibération n° 417 Pour 10

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu' à l'occasion du rallye des Bauges en 2024, une sortie de route a permis de prendre conscience de la dangerosité du virage situé sur la route de Doucy, pour n'importe quel véhicule.

Vu la configuration du terrain à l'extérieur du virage où une voiture peut se retrouver sur la voie communale située 60 m en contrebas et mettre en danger les personnes et les habitants.

Le conseil municipal a décidé de le sécuriser avec des barrières.

Au titre des amendes de police pour le Département de la Savoie et de l'équité des voiries pour Grand Chambéry, le conseil municipal demande une subvention auprès de ces 2 structures, sachant qu'elle ne pourra pas excéder 80% du montant de la facture.

Le montant des travaux prévisionnel à ce jour s'élève à 6 000 euros HT.

Le plan de financement est le suivant :

Montant Prévisionnel HT	SUBVENTION SOLLICITEE
6 000.00	
Le Département 44%	2640
Grand Chambéry 36%	2160
Total Subvention	4800
Autofinancement Commune	1200
TOTAL	6000

Total des subventions sollicitées : 4 800 euros

Autofinancement de la commune : 1 200 euros HT

La commune demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- demande auprès de chaque financeur une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
- autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

3. Demande de subvention : travaux Chemin de Vrezellet

Délibération n° 418 Pour 10

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de :

- Grand Chambéry au titre du Fond des communes rurales,
- Le Département au titre de la Mesure 1.1 Soutenir les petites infrastructures forestières et leur intégration

Monsieur Le Maire rappelle que la petite tempête de décembre 2024 a sérieusement endommagé une partie du chemin rural de Vrezellet situé au nord du village et qui longe le Grand Nant qui vient de Doucy.

Il précise qu'il fait partie intégrante des sentiers gérés par le PNR des Bauges et qu'il relie la commune de Doucy.

Il dessert, outre l'aspect sentier de promenade qui relie Doucy, des parcelles agricoles et forestières de la commune de La Compôte et Doucy.

Son gabarit ne permet pas une exploitation actuelle correcte de l'espace agricole et forestier sur ce secteur.

Les agriculteurs concernés ont réouvert des surfaces de pâture pour lutter contre la déprise agricole, il en reste encore. Les surfaces forestières ne sont pas du tout exploitées et surtout entretenues, provoquant ce qui est arrivé au mois de décembre : une centaine de mètres de linéaire sur le chemin d'arbres couchés.

Cet épisode pouvant se reproduire avec le réchauffement climatique.

Le Maire rappelle également que cette forêt non entretenue peut provoquer des embâcles dans le Grand Nant qui suit le chemin rural et endommager les ouvrages d'arts de la commune situé en aval (Pont et autres).

Il précise également que le projet de travaux sera réalisé en concertation avec tous les partenaires concernés : agriculteurs, propriétaires, forestiers, PNR des Bauges pour les sentiers, et la commune de Doucy. Il est aussi évident que tous ces travaux devront se réaliser en 2025.

Le montant des travaux prévisionnel à ce jour s'élève à 95 532 euros HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Fonds de concours des communes rurales de Grand Chambéry : 50 000 €	
- Mesure 1.1 Soutenir les petites infrastructures forestières et leur intégration : 10 000 €	
TOTAL DES SUBVENTIONS :	60 000 €
AUTOFINANCEMENT :	
35 532 €	
<u>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX :</u>	95 532 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention ainsi que tout document à intervenir.

5. Convention de mise à disposition du hangar communal (Gaec des Chardons Bleus) :

Délibération n° 420 Pour 10

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a mis à disposition un local dans le hangar communal.

Le local mis à disposition est à usage de stockage d'une autochargeuse.

La présente mise à disposition est consentie du 15/11/2024 au 15/05/2025.

Le montant de la redevance est de 15 euros par mois.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve le montant de la redevance de 15 euros par mois,
- Approuve la convention,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention ainsi que tout document à intervenir.

6. Convention Aménagement Route de Doucy

Délibération n° 421 Pour 10

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prise le 15/11/2024 suite aux travaux d'aménagement en bordure de la route de Doucy à refacturer à deux administrés. Suite à la demande de la trésorerie, une convention doit être rédigée.

Face aux contraintes techniques, la commune s'est engagée auprès de l'entreprise à réaliser les travaux et ensuite de régulariser auprès des personnes concernées.

Le montant des travaux à refacturer s'élève à 3 412.30 euros.

Une convention sera signée pour finaliser la refacturation.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve le montant des travaux à refacturer de 3 412.30 euros,
- Approuve la convention,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention ainsi que tout document à intervenir.

7. Demande de subvention :

Comité d'animation

Délibération n° 422 Pour 10

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'investissement de la part du comité d'animation pour l'organisation de la fête de la création le dimanche 20 juillet 2025, une subvention est attribuée pour un montant de 200 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention de 200 euros au comité d'animation de La Compôte
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune.

Association LAGARIT :Festival Fer Art Fer

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association LAGARIT, engagée dans la préservation et la mise en valeur de l'Atelier Lagarit : ancien atelier de mécanique hydraulique situé à La Compôte, également connu sous le nom de Forge Déléan, organisera la 4^e édition du festival Fer Art' Faire, du 14 au 20 juillet 2025.

Fer Art' Faire, c'est une semaine de création intense, rassemblant des sculpteurs, forgerons et ferronniers d'art autour de la sculpture sur métal. Cette année, pour la première fois, les artistes uniront leurs talents pour concevoir une œuvre collective inédite. Cette sculpture sera installée à La Compôte et inaugurée lors de la Journée de la Création, le dimanche 20 juillet 2025.

À cette occasion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention de 1 200 euros, répartie comme suit :

- 1 000 euros en soutien à la réalisation de l'œuvre qui sera offerte à la commune,
- 200 euros en appui à l'organisation générale du festival par l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'attribution de cette subvention à l'association LAGARIT, répartie comme suit
 - 1 000 euros en soutien à la réalisation de l'œuvre qui sera offerte à la commune,
 - 200 euros en appui à l'organisation générale du festival par l'association.
- confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- Festival Fer Art Faire : du 14 juillet au 20 juillet 2025

- Fête de la création :

Le Comité d'Animation de la Compôte-en-Bauges, organise la 20^{ème} Edition de la Journée de la Création, le dimanche 20 juillet 2025.

Plus de 60 artistes vont exposer leurs œuvres et créer devant le public. Certains artistes vont organiser des Ateliers pour créer AVEC les visiteurs, petits et grands.

Ils seront basés sur plusieurs Pôles du Village, vers la Salle des Fêtes (avec une vue imprenable sur les emblématiques grangettes !), dans les rues du village près de l'Eglise, à la Forge Deléan et au Pont de la Compôte.

Cette année, une dimension élargie sera donnée à l'Art : Art & Culture avec quelques écrivains et Art & Saveurs, avec quelques cultivateurs. Un rendez-vous est donné dans les jardins (culture de roses, plantes aromatiques, dégustation, etc.) au Pont de la Compôte pour débiter la visite.

Le rendez-vous des créateurs, aux multiples talents, est donc donné le 20 juillet, où vous retrouverez des peintures, des sculptures, des bijoux, des broderies, de la carterie, céramique, couture, vannerie, tourneur sur bois et de nombreux objets originaux.

Tout au long de la journée la Clown Ercolina et les chanteurs "les Voleurs de Swing", vont aller à la rencontre du public dans le village, pour animer avec rires et chansons.

Des balades vous seront proposées ainsi qu'un Rallye Pédestre pour découvrir le village.

Pour finir cette 20^{ème} Edition, Scène Ouverte, à la Forge à 17h30.

Des visites de la Forge Deléan seront organisées toute la journée par l'association Lagarit, qui organise le Festival Fer Art'Faire, du 14 au 20 juillet, en présence de 6 sculpteurs, parmi les plus grands spécialistes français. Grande semaine de fête avec spectacles et concerts !

Parmi nos temps forts, notons aussi l'inauguration d'une sculpture en fer, co-organisée avec l'association Lagarit et la Mairie de la Compôte.

Les membres du comité d'Animation espèrent vivement vous retrouver pour partager ces moments de festivité et de convivialité. Comme d'habitude, l'équipe de 50 bénévoles vous accueillera de 9h du matin à 17h30, pour la buvette et le stand restauration (grillades, frites, tome des bauges AOP, etc.), et pour la traditionnelle tombola qui permet de gagner des lots offerts par les créateurs.

- Spectacle : un appétit de géants le dimanche 29 juin 2025

- venir à la rencontre de Michel, Pilote, Younès et tous les Géants de la Compagnie Les Grandes Personnes
- goûter les fabuleux produits des 20 producteurs qui nous ont suivi dans cette grande aventure
- partager un pur moment de détente et de contemplation

- SDES / diagnostic éclairage public

Délibération n° 424 Pour 10

Le SDES a pris l'initiative de la réalisation de diagnostics sur les installations d'éclairage public à l'échelon de son territoire d'intervention en conformité avec l'article 5.2 de ses statuts, et ce au bénéfice de ses communes adhérentes et de leurs structures intercommunales de rattachement. Cette opération qui va se dérouler sur quelques années suivant le nombre de collectivités candidates à ces prestations a été validée par :

- ▶ La délibération n° CS 11-01-2016 du comité syndical du SDES du 9 février 2016 entérinée par la délibération n° CS 04-14-2019 du comité syndical du 17 décembre 2019, pour le lancement de l'opération et la validation de sa participation financière ;
- ▶ Les délibérations n° BS 02-06-2016, BS 03-04-2016 et BS 04-05-2016 du bureau syndical du SDES des 6 avril, 17 mai et 14 juin 2016, pour les modalités de mise en œuvre pratiques et opérationnelles de ce dossier.

Les modalités administratives techniques, juridiques et de répartition financière nécessaires et adaptées à la réalisation de cette opération, sont précisées dans la convention de prestation de service valant convention financière adossée à la présente délibération, à passer entre la commune et le SDES.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

- ▶ De valider la convention de prestation de service valant convention financière pour la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public implantées sur le territoire de la commune et d'autoriser Madame ou Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- ▶ De prendre en charge financièrement l'intégralité des coûts TTC de la part communale, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- Convention de remise d'un drapeau du civisme entre l'association du Souvenir Français et la Commune de La Compôte

Délibération n° 425 Pour 10

Monsieur Le Maire expose que la commune souhaite faire réaliser un drapeau du civisme par le Souvenir Français à destination de l'école primaire d'Ecole afin d'ancrer les enjeux mémoriaux au cœur de la scolarité des élèves et de les y sensibiliser.

La commune de La Compôte s'associe aux communes de Doucy en Bauges et d'Ecole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de remise d'un drapeau du civisme entre le Souvenir Français et la commune de La Compôte.

Fin de l'ordre du jour à 22h15

Fait à La Compôte,
Le 8/07/2025

La secrétaire de séance,
Hélène Perrier



Le Maire,
Jean-Pierre FRESSOZ

